



L'apparition du mot *boûkète* à Liège au 18^e siècle. Une note de Maurice Piron (1947)

DANIEL DROIXHE

J'ai acquis autrefois une partie des ouvrages et papiers délaissés par mon maître Maurice Piron (1914-1986). Des notes manuscrites figurant dans l'exemplaire des *Quatre dialogues de paysans* (1939) que lui avait donné leur éditeur, Jean Haust, ont été reproduites dans mes *Lettres de Liège. Littérature wallonne, histoire et politique (1630-1870)* parues aux Éditions du Cri et à l'Académie en 2012. Parmi les ouvrages acquis lors de la vente de la collection de Maurice Piron figurent *Les noëls wallons*, nouvelle édition enrichie de nombreux textes inédits établie à l'aide de notes d'Auguste Doutrepoint par Maurice Debouille (Paris/Liège, Droz/Gothier, 1938). L'exemplaire, dédié par Maurice Delbouille (1903-1984) à une personne inconnue, comporte de nombreux feuillets manuscrits relatifs à l'édition ou à des noëls oubliés, ainsi qu'un exemplaire d'une brève étude de M. Piron. Celle-ci a paru dans *La Vie wallonne* – périodique malheureusement disparu – en 1947, avant l'arrivée de Piron à l'université de Liège en tant que professeur. Elle s'intitule « À propos de l'introduction de la *boûkète* à Liège ». On croit utile d'en reproduire ici le texte.

Le mot *bouquette* semble avoir été connu dans une assez grande partie de la France du Nord et de l'Est ; les principaux dictionnaires français le mentionnent encore au sens de blé sarrasin.

Ce sens (avec celui de 'farine de blé sarrasin') est également le sens premier du mot dans les parlers de Wallonie ; mais en liégeois, *boûkète* se double d'un sens second : crêpe spéciale du réveillon de Noël. Ce mets est pratiquement ignoré des noëls dialectaux lesquels, composés au XVIII^e siècle et surtout au XVIII^e siècle, nous renseignent abondamment sur les traditions gastronomiques du réveillon. Sauf erreur, on ne trouve qu'une seule mention de *boûkète*, et c'est dans l'expression *vôte al boûkète*, 'crêpe à la bouquette', qui montre d'ailleurs comment est né le sens second du terme (édit. Doutrepont-Delbouille, p. 273).

Mon ami R. Grafé a relevé qu'à Liège, à la même époque, existaient des moulins à *boûkète* et – chose plus curieuse – un sobriquet au nom de famille « Bouquette » sans doute tiré de l'exploitation d'un moulin qui produisait de la farine de cette espèce :

- Le sieur Bouquette, marchand, au Jambon (...) vient de recevoir de Naples une quantité de cordes de violon. (*Gazette de Liège*, annonce dans le numéro du 12 août 1776)

- Un bon moulin à bouquette à vendre. Les amateurs pourront s'adresser chez le sieur Bouquette, au Jambon, derrière l'hôtel de ville, à Liège. (*ibid.*, 9 novembre 1778)

Quelques années plus tard, les annonces de la même feuille vont nous permettre de noter l'apparition du mot dans des circonstances qui présentent un autre intérêt.

- André Thyse, en Begge [lieu-dit *è bêtch*, aujourd'hui rue Grande- et Petite- Bêche, en Outre-Meuse], Outre-Meuse, vend de la très bonne farine dite *de Bouquette*, de Maastricht, à fl. 8 et 15 sols le cent. (*ibid.*, 24 décembre 1788)

- On vend chez Colard, au Lion d'or, sur Meuse, de la véritable farine de Bouquette de Maastricht. (*ibid.*, 23 décembre 1789)

On remarquera tout d'abord que ces annonces paraissent à la veille ou le jour du réveillon de Noël. Il est hors de doute que l'emploi de la *boûkète* est lié ici à un usage qui commence à s'implanter : celui de confectionner, à la Noël, des crêpes faites à la « bouquette », autrement dit des *boûkètes*.

On observera ensuite que la bouquette dont il est question dans nos textes provient de Maastricht (d'où elle est amenée chez nous par bateau). Petit fait d'histoire économique qui a peut-être son importance pour l'histoire de cet emprunt germanique : n'indiquerait-il pas qu'en liégeois, le mot est venu du

parler sud-néerlandais, plutôt que du bas-allemand comme le suppose von Wartburg (F.E.W., I, 425 a).

En concordance avec les textes reproduits ci-dessus, il est intéressant de relever l'emploi de *boûkète* (au sens second) dans les deux derniers noëls wallons datés avec certitude. Le premier, parodie à intention politique, a été imprimé, le 24 décembre 1799, dans la feuille d'Henri Delloye *Le Troubadour liégeois* (3 nivôse an VIII) : on y parle de *fê dès boûkètes*. Quant au second, où il est question de *hagnî d'vins 'ne boûkète*, il est beaucoup plus tardif puisqu'il est l'œuvre de J.-J. Dehin (on le trouvera dans *Tchâr èt panihe*, p. 172 [lire *Tch Tchâr èt panârhe*]).

Que la « bouquette » de Noël supplantant peu à peu l'antique *cougnou* se soit répandue, au pays de Liège, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est ce qui paraît à peu près certain. Pas plus que le sapin garni ou la représentation de *Li naissance* aux marionnettes, elle ne peut donc se prévaloir d'une haute tradition.

Ajoutons qu'Eug. Polain, dans son étude sur *le folklore de Noël* (*La Vie wallonne*, I, p. 161) croit la « bouquette originaire du pays de Looz et des environs de Tongres et estime que son importation chez nous s'explique par l'influence des princes-évêques du XVIII^e siècle « d'origine flamande » et de leur cour. Ceci reste à établir ».

Nul doute que la notice de M. Piron mériterait aujourd'hui une révision, après près d'un siècle. On espère y pourvoir prochainement ?

Copyright © 2021 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cet impromptu :

Daniel Droixhe, *L'apparition du mot boûkète à Liège au 18^e siècle. Une note de Maurice Piron (1947)* [en ligne], Impromptu #4 (1^{er} déc. 2021), Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2021. Disponible sur : <www.arllfb.be>